VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

# E. S. Cobb.

## INSTALLATION DE LAITERIE
### La propriété de Paul Mazoue,

Encoignure de la rue Jolict et du Nouveau Bassin.

MARDI, LE 13 DECEMBRE 1910, A 11 HEURES A. M.

Ce qui suit: 30 vaches Holstein et Jersey, 5 veaux, 1 taureau, 3 bons chevaux de travail, 1 wagon à lait, 1 charrette à lait 1 wagon à fourrage, 3 auges à eau et à fourrage, 2 jeux de harnais, 1 jeu de bidons à lait, et divers autres articles appartenant à une laiterie. L'acquéreur du plus fort montant aura la clientèle.

Conditions de la vente—Pas de limite Sommes de $100 et au-dessous, comptant; tout au-dessus de $100, en un crédit de 90 jours avec bonne sécurité approuvée.

Prenez les chars de Ceinture St Charles ou Belt, transfert à la Royal Blue Line pour la vente. Pas de toll à payer à la porte.

E. S. COBB, Encanteur.

Bureau: Kilduff & Beall, Ecurie de Vente à l'Enchère, 915-921 rue Gravier.

4 déc—4 11

## Installation de Laiterie
### La Propriété de "HIRTZLER JERSEY FARM & DAIRY,"

J. F. HIRTZLER, Prop. coin Hickory et la Levée de Protection

MERCREDI, 14 décembre 1910, à 11 heures A. M.

Ce qui suit—51 vaches, 12 veaux, 1 taureau, 3 bons chevaux de travail, 2 wagons à lait 1 charrette à lait, 1 wagon à fourrage auges à fourrage et eau, 3 jeux de harnais, 1 machine pour couper le foin 1 chargement d'écailles de graines de coton, 1 jeu de bidons à lait, et divers autres articles appartenant à une laiterie. Aussi une résidence, 2 écuries, hangars et barrières: l'acquéreur a le privilège d'abattre et d'enlever ces bâtisses, ou peut les laisser en louant la terre et le paturage. Le tout devant être vendu sans limite. CONDITIONS DE LA VENTE—Sans limite — Sommes de $100, et au-dessous comptant: au-dessus de $100 en un crédit de 5 mois avec bonne sécurité approuvée. Prenez les chars Calliaée ou de Ceinture St Charles ou Tulane et transfères pour la vente.

E. S. COBB, Encanteur.

Bureau—Ecurie de vente, d'enchère et de commission de Kilduff & Beall, 915-21 rue Gravier.

4 déc—4 11

# Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente de Propriétés de Valeur Améliorée et Vacante

### DANS LE DEUXIEME DISTRICT,

### CHARMANT COTTAGE DOUBLE, Nos 2405 et 2407 rue Hôpital, sur un Terrain Mesurant 36 Pieds, 10 Pouces et 7 Lignes, sur 125 Pieds, 9 Pouces de Profondeur.

### UN GRAND TERRAIN sur l'Avenue Claiborne, entre les rues St-Philippe et Ursulines, Mesurant 30 Pieds à l'Avenue Claiborne, sur 85 Pieds de Profondeur.

### SUCCESSION DE EUGENIE CROZAT.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D., No 93,407.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co.—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 822 rue Union, il sera vendu, MERCREDI, le 14 décembre 1910 à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, en vertu de et conformément à un jugement en et rendu en Cour ouverte le 7me jour de novembre 1910 et signé le 9me jour de novembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque façon appartenant, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 206, borné par les avenues Claiborne et Ursulines, et les rues St-Philippe et Derbigny, lequel lot commence à une distance de 61 pieds et huit pouces de l'encoignure des avenues Claiborne et Ursulines et mesurant Trente pieds et quatre pouces de face à l'avenue Claiborne, sur une profondeur de Quatre-vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles, d'après un davis annexé à un acte passé pardevant A. Dorticourt, ancien notaire en cette ville, le 30me jour d'avril 1855, ledit lot étant désigné comme No Trois.

Etant la même propriété que ladite défunte, Mlle Eugénie Crozat, a acquise par achat de la Peoples Homestead Association, par acte passé pardevant Bussière Rouen, notaire en cette ville, date du 28 février 1907, enregistré dans le livre des transferts 212, folio 539.

Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse occupée maintenant ou dernièrement comme un "Nickelodeum" et peut être adaptée à n'importe quelle entreprise commerciale.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et connu comme Nos 2405 et 2407 rue Hôpital, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 316, borné par les rues Hôpital, Quartier, Tonti et Rocheblave, mesurant en mesure américaine trente-six pieds, dix pouces et sept lignes de face à la rue Hôpital, la même mesure dans le fond, leur cent vingt-cinq pieds, neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que ladite défunte Mlle Eugenie Crozat a acquise par achat de la People's Homestead Association, par acte pardevant Bussière Rouen, notaire en cette ville, daté du 24 avril 1906, enregistré en le Bureau des transferts, livre 227, folio 130.

Les améliorations consistent d'un cottage double avec plusieurs chambres de chaque côté, cabinets, citernes, etc.

Conditions—Comptant sur adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 14

# Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE,

### Propriétés du Troisième District.

DEUX TERRAINS

Sur l'avenue des Champs-Elysées,

ET 12 MAISONS

Sur la rue Vertu.

SUCCESSION DE AMBROSE KUHN, Sr

No 94,035—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL,—W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 526 rue Carondelet — JEUDI, le 15 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et en exécution d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 7me jour de novembre 1910 et signé le 9me jour de novembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

(1) Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situés dans le Troisième District de cette ville, désigné par les Nos neuf et dix, de l'îlet No 1288, borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues François, Dergnote (autrefois Magistrat) et Rocheblave (autrefois Verte). Les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à l'avenue Champs Elysées, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent six pieds, six pouces et sept lignes entre lignes parallèles.

(2) Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le même District et même îlet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant quatre-vingt-seize pieds et six pouces à la rue Rocheblave (autrefois Verte), la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes, et est composée du tout des lots originaux cinq, six et sept.

Lesdits dits lots numéros cinq, six, sept, neuf et dix ont été achetés par ledit défunt Ambrose Kuhn, Sr, pendant la communauté qui existe avec son épouse pré-décédée Sophie Fatterer de Pauline Fourcade, par acte passé en l'étude de Félix J. Dreyfous, notaire, le 19 juin 1893, enregistré en le livre des transferts 147, folio 436

Les améliorations sur la propriété deuxièmement décrite consistent de deux rangées de maisons, une rangée comme par les numéros 2157-2167 rue Verte et comprise de six maisons ayant deux chambres chacune, une autre rangée immédiatement dans le fond du ci-dessus consistant de six maisons de deux chambres chacune.

Conditions—Comptant Dix pour cent comptant requis au moment de l'adjudication: le solde de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur et des acquéreurs, les taxes de 1910 devant être payées par l'acquéreur et les acquéreurs, ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Avenue:

W. S. Parkerson,
Sterling Parkerson,
F. J. Dreyfous,
H. B. De Niger.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

## AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Hettie A. Withers, épouse de Thomas L. Mason, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 71,311 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Hettie Withers Owen, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier — Florence Leeber, Avocat.

9 déc—8 12 17

# Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

2418 RUE BOURBON.

Cottage simple contenant trois chambres.

Dans la Succession de Veuve Pierre Tarride, No 90,582—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR RAMSEY & DANZIGER, Otero A. Ramsey, Encanteur. Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 15 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté du 28 octobre 1910, et signé du 9 novembre 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A de l'îlet borné par les rues Bourbon, Roman, Derbigny et St-Antoine, sur le devis privé marqué J enregistré d'après lequel devis ledit lot mesure dix-neuf pieds six pouces de face à la rue Bourbon sur cent vingt-deux pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et devant payer pour l'acte de vente pardevant B. J. Daly, notaire; 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication

A. D. Danziger, B. J. Daly, avocats.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

Succession de Ramon Solares.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,821—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Joseph M. Solares, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier — Legier & Gleason, avocats.

2 déc—2 6 11

Succession de Mme Pierce Menchon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,147—Division E — Attendu que Mme Katie Bulling Berke a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Pierce Menchon, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. — Geo. J. Ontzeniner, avocat. 7 déc—7 11 16

Succession de John W. Schoenermann

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,356—Division D — Attendu que Christian Ansel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John W. Schoenermann, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—E. S. Howard, avocat.

8 déc—8 12 17

Succession de Albert L. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 78,790—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par la Hibernia Bank & Trust Co. exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier.—

8 déc—8 12 17

VENTES A L'ENCAN

# Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

## COTTAGE DOUBLE,
### 920-922 rue Marengo, entre les rues Camp et Magasin,

Sur un terrain de 45 pieds.

## MAISON SIMPLE A DEUX ETAGES,
### 2074 rue Poydras, près de la rue Galvez,

## COTTAGE SIMPLE,
### 2719 rue Decatur,

Près de toutes les Manufactures du Troisième District.

Succession de John Skehan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 93,950.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas. A. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 21 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

1. Un certain lot ou portion de terre, connu comme un lot et demi de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement dans le faubourg Est Bouligny, ancienne paroisse Jefferson, dans l'îlet No 28, lequel est borné par les rues Milan, Camp, Marengo et Magasin, désigné comme lot No 17 et une moitié du lot No 16, sur un plan dressé par Augustus S. Phelps, voyer, daté du 15 février 1849, une copie duquel est déposée en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, ledit lot et demi ou portion de terre en ceci décrit sont contigus l'un à l'autre et mesurant ensemble quarante-cinq (45') pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de cent douze (112') pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double, 920, 922 rue Marengo, contenant quatre chambres de chaque côté, avec grande cour, sur un côté entouré par de magnifiques résidences et tous les agréments

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Prieur, Lafayette et Johnson, désigné comme lot No 12 de l'îlet No 13, ledit lot mesurant trente (30') pieds trois (3') pouces de face à la rue Poydras, trente (30') pieds de largeur dans le fond et quatre-vingt-sept (87') pieds neuf (9') pouces et deux lignes (2''') sur la ligne de côté le divisant du lot No 13 et quatre-vingt-neuf (89) pieds cinq (5'') pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations comprennent une maison simple à deux étages, 2074 rue Poydras, contenant deux chambres à l'étage supérieur et au rez-de-chaussée et chambre dans la cour.

3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Port, St Ferdinand et Chartres, désigné comme lot No 7 de l'îlet No 2, sur un plan, déposé comme plan No 61 en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesurant vingt deux (22') pieds, quatre (4') pouces et deux (2') lignes de face à la rue Decatur sur profondeur de soixante douze (72') pieds dix (10'') pouces et quatre (4''') lignes sur le côté du lot No 6 et de soixante cinq (65') pieds sept (7'') pouces et deux (2''') lignes sur le côté du lot No 8 avec une profondeur dans le fond de vingt et un (21') un pouce (1'') pouce et quatre (4''') lignes.

Les améliorations comprennent un cottage simple 2719 rue Decatur contenant trois chambres, chambre dans la cour, galerie sur le côté, allée dans le fond, près de toutes les industries du Troisième District.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour tout les certificats nécessaires requis, aussi pour les recherches de ville et d'Etat. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. Les taxes de 1911 devant être payées par l'acquéreur, l'acte de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire.

E. P. Foley, avocat.

8 déc—8 11 18 25—jan 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

2644 rue Quartier, près de la rue Broad, Contenant Salon, Trois Chambres à Coucher, Chambre à Bain, Salle à Manger, Cuisine, Vestibule, Galerie de côté, Près des Chars de la rue Esplanade, Eglises, Ecoles et Marchés.

Succession de Eugène Quatrevaux.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 94,016.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas. A. Brennan, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 30 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Quartier, Dorgenois et Hôpital, étant l'îlet No 244, ledit lot est désigné par le No Dix-huit de l'îlet No Six, sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, le 19 avril 1871, et déposé en l'étude de Jas Fanny, ancien notaire, comme plan No 2 du livre des plans No Un, ledit lot mesurant trente (30') pieds de face à la rue Quartier sur cent cinquante-six (156') pieds, neuf (9'') pouces et une (1''') ligne vers la rue Broad et cent cinquante-six (156') pieds, huit (8'') pouces et sept et demi (7 1/2''') lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Dorgenois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou en deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou de un et deux billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés, portant lui: pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et de payer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1910, et de déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Les loyers et revenus de la propriété ne devant appartenir à l'acquéreur de la propriété qu'à partir de la date de l'acte de l'acte de vente et devant être passé pardevant J. V. Guillotte, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jos F. Walten, avocat.

12 nov—12 13 20 27—déc 4 11 13

## AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Edward John Hugo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 92,563, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Augusta W. A. Hugo, administrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. — Louis E. Alba, avocat. 3 déc—3 7 13

## AVIS AUX CREANCIERS.

In re d'Echaux et McEwen Lumber Co. Limited, demandant des receveurs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 90,622 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final, 7me et 8me comptes provisoires présentés par la Teutonia Bank and Trust Company et Frederick Queyrens Jr, receveurs dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL Greffier.—Benjamin Ory et Dart, Kerkan et Dart, avocats.

10 déc—10 14 19

VENTES A L'ENCAN

# Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Treize Lots à Bâtir de Choux dans le Sixième District

—Et—

Une Encoignure bien située pour les affaires, anciennement occupée par une Pharmacie.

No 2336 Valence, coin de la rue Howard.

—A la—

Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 12 janvier 1911, à midi.

Succession de James O'Brien.

No 93,081—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR LOUIS HUFFT, encanteur, bureau 826 rue Union, JEUDI, 12 janvier 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 6 décembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots de terre suivants, situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 566, borné par les rues Howard, Cadiz Liberté et Valence et désigné plus particulièrement comme suit: Le lot No 2 formant le coin des rues Valence et Liberté et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur et face à la rue Liberté de cent vingt (120') pieds; ladite profondeur étant entre lignes parallèles.

Le lot No 3 mesurant trente [30] pieds de face à la rue Valence par une profondeur de cent vingt [120'] pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 6 mesurant trente [30'] pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante [150'] pieds, six [6''] pouces.

Le lot No 7 mesurant trente [30'] pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante [150'] pieds, six [6''] pouces

Le lot désigné par la lettre W mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une première profondeur sur la ligne la plus près de la rue Howard de quatre-vingt-neuf pieds (89') pieds, de là à la rue Liberté de dix (10') pieds, de là par une seconde profondeur de trente-un (31') pieds, de là vers la rue Liberté sur vingt (30') pieds, ayant cent vingt (120') pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Liberté et le séparant du lot No 7.

Le lot X mesurant trente [30'] pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre vingt neuf [89'] pieds.

Le lot Y mesurant trente [30'] pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre vingt neuf [89'] pieds.

Le lot Z forme l'encoignure des rues Howard et Valence et mesure trente (30') pieds de face à la rue Valence sur une profondeur et façade de quatre-vingt-neuf (89') pieds de la rue Howard, ladite profondeur étant entre lignes parallèles; le lot No 12 mesure trente (30') pieds six (6'') pouces de face à la rue Howard sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt (120') pieds, le tout d'après un plan d'arpentage de George de Armas, arpenteur et ingénieur civil, sous date du 21 novembre 1910.

Les lots de terre suivants, situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 582, borné par les rues Valence, Freret, Cadiz et Howard, étant plus amplement décrits comme suit:

Le lot A forme l'encoignure des rues Valence et Howard et mesure trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur et façade à la rue Howard de cent dix-sept (117') pieds; ladite profondeur étant entre lignes parallèles.

Le lot B mesure trente [30'] pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix sept (117') pieds.

Le lot C mesure trente [30'] pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix sept (117') pieds.

Le lot D mesure trente (30') pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-sept (117') pieds, le tout suivant un croquis de subdivision de George De Armas, arpenteur et ingénieur civil, en date du 21 novembre 1910.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situées dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet 567, borné par les rues Valence, Howard, Sud Liberté et Upperline, et mesurant comme suit: quarante-cinq (45') pieds de face à la rue Valence sur une profondeur et façade à la rue Howard de cent dix (110') pieds, ladite profondeur étant entre lignes parallèles et étant comprise de tout le lot No Dix (10) et de partie des lots 9 et 11, suivant un croquis de J. A. d'Hémécourt, arpenteur, daté du 6 janvier 1874, et annexé à un acte de J. A. Larouche, notaire, du 10 janvier 1874.

Ladite propriété dernièrement décrite et se trouvant dans l'îlet No 567 est indivise et appartient à Théorie et à Mme Wm J. Talbot, et par consentement de ladite Mme Wm J. Talbot, enregistré dans ces procédures et par ordre de la Cour, le tout de ladite propriété dernièrement décrite sera vendu et adjugé avec les [13] lots ci-dessus mentionnés suivant les termes ci-dessous indiqués.

Termes et conditions—Comptant; l'acheteur ou les acheteurs devant payer en sus et au-dessus du montant de leur enchère les taxes d'Etat dues et exigibles pour l'année 1910 et assumer toutes les taxes pour l'année 1911, et payer pour l'acte de vente devant Anthony J Rossi, notaire. Faire un dépôt de six (10 0/0) pour cent au moment de l'adjudication avec

LOUIS HUFFT, Encanteur,
826 rue Union.

Charles L. Désdhaud, avocat pour l'exécutrice.

Ed. P. Foley, avocat pour les héritiers absents.

H. W. Robinson, avocat pour Mme Wm J. Talbot.

9 déc—9 11 18 25—jan 1 8 12

# Garland Wolfe & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH CATALANO.

COTTAGE DOUBLE 716-18 RUE EGANIA

Neuveau "Shop" avec Plancher en Ciment, rue Royale, coin Egania.

Terrain bien hauts-de-pied, rue Chartres, entre Esplanade et Lizardi.

Vente MARDI, le 13 décembre 1910.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dossier No 93,906, signé le 9 novembre 1910 par l'Hon E. K. Skinner, juge, l'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, MARDI, le 13 Décembre 1910, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir—

1° Trois certaine lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 195, borné par les rues Egania, Lizardi, Royale et Dauphine, désignés par les numéros un, deux et trois, mesurant ensemble cent soixante pieds sur la rue Egania sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné comme lot No 2, dans l'îlet No 118, borné par les rues Royale, Feretali, Chartres et Lizardi, et mesurant vingt-six pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue Chartres sur cent vingt pieds huit pouces et une ligne entre lignes parallèles, lequel dit lot de terre devant être pris à une distance de vingt six pieds quatre pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Chartres et Feretali.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, à leurs propres ordres et par eux endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur ou porteurs desdits billets. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et de payer les frais de tous certificats nécessaires pour les ventes respectives, et déposer dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de ventes par devant John R. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

GARLAND WOLFE,
Encanteur,
824 rue Common.

H. E. Upton, avocat.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 13

VENTES A L'ENCAN

# Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Maison-Cottage Simple
### Dans le Quatrième District

### No 2826 RUE SARATOGA.

### Succession de William H. Krone.

No 412, Vingt-Sixième Cour Judiciaire de District de la Louisiane pour la paroisse de St-Tammany.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY Co., W. H. Fitzpatrick, Encanteur — bureau No 338 rue Carondelet, MARDI, 20 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. M. Burns, juge de la Vingt Sixième Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse de St-Tammany, rendu, signé et enregistré en ce bureau le 10 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Saratoga (autrefois St-Patrick), Sud Rempart (autrefois St-Denis), Sixième et Washington, désigné comme No 13, sur un certain plan dressé par H. Moelhausen, architecte et voyer, daté du 28 juillet 1846 et déposé en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, pour référence dans le livre des plans No 1. Le lot de terre mesure trente pieds de face à la rue Saratoga sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par ledit William H Krone, par acte d'achat de la Commercial Homestead Association, pardevant Fred Zengel, notaire, le 21 mars 1895, enregistré dans le livre des transferts 158, folio 257. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant environ 3 chambres, cuisine, hangar avec écurie, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire 10 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication et payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes exigibles après l'année 1910. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jos. F. Walten, notaire.

J. F. Pierson, avocat.

17 nov—17 20 27—déc 4 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION DANS LE TROISIEME DISTRICT.

COTTAGE DOUBLE, NOS 826-830 RUE INDEPENDANCE.

COTTAGE DOUBLE NOS 831-833 RUE BARTHOLOMEW.

SUCCESSION DE MARTIN KRANZ ET JOHANNA HENNNING, SON EPOUSE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 94,061

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur.—Bureau No 338 rue Carondelet —MARDI, le 13 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, lu et rendu en cour ouverte le 31 octobre 1910, le jugement signé en cour ouverte le 7 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue, à savoir:

Premier—Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Bartholomew, Bourgogne, Mazant et Dauphine, Troisième District, mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes à la rue Bartholomew, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le défunt Martin Kranz avait acquise par achat pendant la communauté qui existait entre lui et son épouse, de Thisma Cady et Charles et Stanislaus Cady et Celina, par acte passé pardevant J. Ouvillier, notaire, le 7 août 1869, livre des Tr inférie 96, folio 270. Les améliorations comprennent un cottage double en bois à un étage, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté connu comme Nos 831-833 rue Bartholomew.

Deuxième—Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 1 de l'îlet No 8, borné par les rues Dauphine, Congress, Bourgogne et Independance, sur un plan fait par C. A. De Armas, daté du 15 avril 1853, et déposé en l'étude de P. E. Larouche, ancien notaire, comme plan 23 du livre des plans I, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente pieds quatre pouces et une ligne au tiers à la rue Indépendance sur quatre-vingt-dix-huit pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défunt Martin Kranz par achat, pendant la communauté qui existait entre lui et son épouse, de Anna Kenny, veuve de James Hartley et William Hartley, par acte passé pardevant A. J. Levin notaire, le 28 octobre 1872 livre des transferts 104, folio 40. Les améliorations comprennent un cottage double, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, connus comme Nos 826-830 rue Indépendance.

Conditions—Une moitié en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, faits par lui à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usu